

La Caf est présente auprès des familles confrontées au décès d'un enfant ou d'un conjoint

Dans ce moment douloureux, la Caisse d'allocations familiales est aux côtés des familles confrontées à une situation de deuil. Elle leur propose un accompagnement par les travailleurs sociaux Caf, une allocation pour les familles confrontées au décès d'un enfant et des informations.

En savoir plus sur le site de la Caf :

- [caf.fr](#) > Accueil Allocataires > Ma Caf > Accident de vie > Le décès d'un enfant
- [caf.fr](#) > Accueil Allocataires > Aides et démarches > Ma situation > Accident de vie > J'ai perdu un proche
- [caf.fr](#) > Accueil Allocataires > Aides et démarches > Ma situation > Accident de vie > Mon enfant est décédé